## ACCORD INTÉRIMAIRE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT D'ISRAËL

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT D'ISRAËL,

ci-après appelés les «Parties»,

RÉSOLUS à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

SOUHAITANT, dans une première phase de coopération, réglementer les questions ayant trait à l'obligation de cotiser,

**SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS SUIVANTES:**